

Le traitement des comptes de tiers

I. Créances et dettes en monnaie étrangère

La comptabilité est tenue en euros : les opérations en monnaie étrangère doivent être converties en euros avant leur enregistrement comptable.

Le cours d'une monnaie peut être exprimé dans deux sens :

– si le cours donne la valeur d'une unité monétaire étrangère en euros, la conversion se fait en **multipliant** la somme en monnaie étrangère par le cours ;

Exemple : Facture de 4 700 £, cours à la date du contrat : 1 £ = 1,473 514 €.

La facture sera comptabilisée pour : 4 700 £ × 1,473 514 = 6 925,51 €.

– si le cours donne la valeur d'un euro exprimé en monnaie étrangère, la conversion se fait en **divisant** la somme en monnaie étrangère par le cours.

Exemple : Facture de 4 700 £, cours à la date du contrat : 1 € = 0,678 65 £.

La facture sera comptabilisée pour : 4 700 £ / 0,678 7 = 6 925,51 €.

À partir du cours d'une livre, on peut retrouver le cours d'un euro :

1 £ = 1,473 514 € → 1 € = 1 / 1,473 514 £ → 1 € = 0,678 65 £.

A. À la facturation

Les sommes facturées en monnaie étrangère doivent être comptabilisées en euros après conversion au cours du jour de l'opération.

Exemple : Le 08/11/N, facture de 2 000 \$ à un client américain. Cours du \$ à la date de la facture : 1 \$ = 0,80 €. Montant converti en € : 2 000 \$ × 0,8 = 1 600 €

411	707	<div style="text-align: right; margin-bottom: 5px;">08/11/N</div> Clients Ventes de marchandises Facture client américain : 2 000 \$ × 0,8	1 600,00	1 600,00
-----	-----	--	----------	----------

B. Lors des règlements

Les règlements sont effectués en monnaie étrangère, convertis au cours du jour. Pour pouvoir solder la facture, les règlements doivent être comptabilisés dans le compte de tiers au cours initial. En revanche, le compte banque doit enregistrer le montant réellement encaissé, au jour du règlement. La différence entre les deux peut être :

- un gain certain, enregistré en produit financier dans le compte **766 – Gains de change** ;
- une perte certaine, enregistrée en charge financière dans le compte **666 – Pertes de change**.

Exemple (suite) : le 8/12/N, règlement de 750 \$ reçu du client américain. Cours du 08/12/N : 1 \$ = 0,84 €.

Montant converti en € au cours du 08/11 (date de facture) : 750 \$ × 0,80 = 600 €.

Montant converti en € au cours du 08/12 (date de règlement) : 750 \$ × 0,84 = 630 €.

On reçoit plus que prévu → gain de change certain.

512	766 411	<div style="text-align: right; margin-bottom: 5px;">08/12/N</div> Banque Gains de change Clients Règlement client américain 750 \$	750 × 0,84 750 × 0,80	630,00	Conversion cours 08/12 30,00 ← Par différence 600,00 ← Conversion cours initial
-----	------------	---	------------------------------	--------	---

Que se serait-il passé si le cours du 08/12/N était de 1 \$ = 0,74 € ?

Montant converti en € au cours du 08/11 (date de facture) : 750 \$ × 0,80 = 600 €.

Montant converti en € au cours du 08/12 (date de règlement) : 750 \$ × 0,74 = 555 €.

On aurait reçu moins que prévu → perte de change certaine.

512	Banque	08/12/N	750 × 0,74	555,00	←	Conversion cours 08/12
666	Pertes de change			45,00	←	Par différence
411	Clients		750 × 0,80	600,00	←	Conversion cours initial
	Règlement client américain 750 \$					

Dans les deux cas, quel que soit le cours à la date de règlement, le compte du client présente le même solde après les deux opérations : les variations du cours du dollar n'ont pas eu d'incidence sur la créance du client évaluée au cours à la date du contrat. Le client doit :

$2\ 000 - 750 = 1\ 250\ \$$, soit $1\ 250\ \$ \times 0,8 = 1\ 000\ €$ (cours initial).

411 - Clients			
08/11	1 600,00	08/12	600,00
Total	1 600,00	Total	600,00
Solde débiteur	1 000,00		

C. À l'inventaire

Dans le bilan, les créances et les dettes en monnaie étrangère sont évaluées en euros à la date de clôture de l'exercice. Or, elles ont été converties à la date du contrat. Le cours de la monnaie étrangère a varié depuis, entraînant à l'inventaire une perte ou un gain latent pour l'entreprise. Le gain ou la perte ne sont pas certains tant que la créance ou la dette n'est pas réglée : le cours de la monnaie étrangère peut encore évoluer.

Exemple :

	CRÉANCE 1 250 \$	DETTE 1 250 \$
Hausse du cours du dollar	<p>① BILAN</p> <p>↑ +75 €</p> <p>1 000 €</p> <p>75 € ↑</p> <p>compte 477</p> <p>La créance augmente</p>	<p>③ BILAN</p> <p>75 € ↑</p> <p>1 000 €</p> <p>75 € ↑</p> <p>compte 476</p> <p>La dette augmente</p>
<p>31/12/N</p> <p>1 \$ = 0,86 €</p> <p>1 250 \$ = 1 075 €</p> <p>08/11/N</p> <p>1 \$ = 0,80 €</p> <p>1 250 \$ = 1 000 €</p> <p>Le total du bilan augmente de 75 €.</p>		
Baisse du cours du dollar	<p>② BILAN</p> <p>1 000 €</p> <p>50 € ↓</p> <p>50 € ↑</p> <p>compte 476</p> <p>La créance diminue</p>	<p>④ BILAN</p> <p>1 000 €</p> <p>50 € ↓</p> <p>50 € ↑</p> <p>compte 477</p> <p>La dette diminue</p>
<p>08/11/N</p> <p>1 \$ = 0,80 €</p> <p>1 250 \$ = 1 000 €</p> <p>31/12/N</p> <p>1 \$ = 0,76 €</p> <p>1 250 \$ = 950 €</p> <p>Le total du bilan reste stable.</p>		

1. On constate un gain latent

- pour une créance, si le cours de la monnaie étrangère exprimé en euros a augmenté ;
- pour une dette, si le cours de la monnaie étrangère exprimé en euros a diminué.

Il faut alors débiter le compte de la créance (augmentation) ou de la dette (diminution) et, en contrepartie, créditer le compte **477 – Différence de conversion passif**. En troisième position, le 7, premier chiffre des comptes de produits, rappelle ici qu'il s'agit d'un gain latent.

Exemple (suite) hypothèse ① : le 31/12/N, 1 \$ = 0,86 € (voir cas ① dans le schéma ci-dessus).
 Solde au 31/12/N : 2 000 - 750 = 1 250 \$, soit 1 250 \$ × 0,80 = 1 000 € (cours du 08/11, date de facture).
 Solde converti en F au cours du 31/12 (clôture de l'exercice) : 1 250 \$ × 0,86 = 1 075 €.
 La créance a augmenté de 1 075 - 1 000 = 75 € → gain latent de 75 € à comptabiliser.

		31/12/N			
411	477	Client	75,00		75,00
		Différence de conversion – Passif			
		Gain latent			

La créance client apparaîtra au bilan pour : 1 000 + 75 = 1 075 €, sa valeur convertie au cours du 31/12/N.

En application du principe de prudence, le gain latent ne doit pas être enregistré en produit.

2. On constate une perte latente

- pour une créance, si le cours de la monnaie étrangère exprimé en euros a diminué ;
- pour une dette, si le cours de la monnaie étrangère exprimé en euros a augmenté.

Il faut alors créditer le compte de la créance (diminution) ou de la dette (augmentation) et, en contrepartie, débiter le compte **476 – Différence de conversion actif**. En troisième position, le 6, premier chiffre des comptes de charges, rappelle ici qu'il s'agit d'une perte latente. En application du principe de prudence, une perte latente entraîne la constitution d'une provision pour risques.

Exemple (suite) hypothèse ② : le 31/12/N, 1 \$ = 0,76 € (voir cas ② dans le schéma ci-dessus).
 Solde au 31/12/N : 2 000 - 750 = 1 250 \$, soit 1 250 \$ × 0,80 = 1 000 € (cours du 08/11, date de facture).
 Solde converti en € au cours du 31/12 (clôture de l'exercice) : 1 250 \$ × 0,76 = 950 €.
 La créance a diminué de 1 000 - 950 = 50 € → perte latente de 50 € à comptabiliser.
 Elle apparaîtra au bilan pour : 1 000 - 50 = 950 €, sa valeur convertie au cours du 31/12/N.

		31/12/N			
476	411	Différence de conversion – Actif	50,00		50,00
		Client			
		Perte latente			
6865	1515	Dotations aux provisions financières	50,00		50,00
		Provisions pour pertes de change			
		Perte latente provisionnée			

D. Contre-passation en début d'exercice N+1

Dans les deux cas, les écritures de gain ou de perte latente sont contre-passées au 01/01/N+1 : la créance ou la dette retrouve sa valeur initiale.

Exemple (suite) hypothèse ① : contre-passation le 01/01/N+1 du gain latent

		01/01/N+1			
477	411	Différence de conversion – Passif	75,00		75,00
		Client			
		Contrepassation gain latent			

Le solde du compte client après cette écriture est de nouveau débiteur de 1 075 - 75 = 1 000 €.

Exemple (suite) hypothèse ② : contre-passation le 01/01/N+1 de la perte latente

		01/01/N+1			
411	476	Client	50,00		50,00
		Différence de conversion – Actif			
		Contrepassation perte latente			

Le solde du compte client après cette écriture est de nouveau débiteur de 950 + 50 = 1 000 €.

La provision pour pertes de change n'est pas contre-passée. Elle est ajustée si besoin à l'inventaire suivant, en contrepartie d'une dotation (compte **6865**) ou d'une reprise (compte **7865**) de provision financière.

E. Place dans les documents de synthèse

1. Le bilan

Le compte **476 – Différence de conversion actif** prend place en dernière ligne de l'actif du bilan, dans le poste « Écarts de conversion Actif », et le compte **477 – Différence de conversion passif** prend place en dernière ligne du passif du bilan, dans le poste « Écarts de conversion Passif ».

2. Le compte de résultat

Les écritures de constatation des gains et pertes latentes n'ont pas d'incidence sur le compte de résultat. Seule l'écriture de la dotation ou de la reprise de provision pour pertes de change a une incidence sur des comptes de charges ou de produits.

3. L'annexe

Le PCG (art. 531-2, par. 14) demande de fournir en annexe des précisions sur la nature, le montant et le traitement des écarts de conversion.

II. Contrôle des comptes de tiers

Les comptes de tiers retracent les opérations intervenues entre l'entreprise et d'autres acteurs économiques. Lorsqu'une opération a été entièrement comptabilisée et réglée, le compte de tiers doit être soldé.

À la clôture de l'exercice, les comptes de tiers doivent être :

- lettrés, pour rechercher la concordance entre la comptabilisation des factures et de leurs règlements ;
- justifiés, pour contrôler les comptes non soldés.

A. Le lettrage

Lettrer consiste à visualiser un compte de tiers, puis à pointer avec une même lettre les lignes correspondant à une même opération, si elle est soldée. On peut ensuite visualiser ou imprimer le grand-livre des écritures non lettrées et se concentrer sur les opérations à suivre (non lettrées), par exemple pour gérer les relances.

Exemple : écran de lettrage du compte **401 – Évalise**.
Les opérations lettrées (code lettrage identique) sont soldées.

Interrogation de comptes							
Compte :	401EVAL00	EVALISE					
Solde :	575,42 SC						
De :	janvier N	à	décembre N				
<input type="radio"/> Lettrées <input type="radio"/> Non lettrées <input checked="" type="radio"/> Les deux				Annuler		Valider	
Date	N° écr.	Libellé mouvement	Débit	Crédit	Code lettrage	Date lettrage	Pièce
19/07/N	560	EVALISE F0057		291,51	A	31/10/N	20
02/08/N	574	EVALISE F0642		169,72	B	30/11/N	56
04/08/N	575	EVALISE F0645		174,97	B	30/11/N	57
10/10/N	848	EVALISE règ F0057	291,50		A	31/10/N	ch 1604324
15/10/N	850	EVALISE Av 0012	12,52				63
23/10/N	890	EVALISE F1158		254,76			113
30/10/N	896	EVALISE diff règ	0,01		A	31/10/N	
10/11/N	974	EVALISE règ F0642 et F0645	339,44		B	30/11/N	ch 1229174
10/11/N	975	EVALISE Escompte / F0645	5,25		B	30/11/N	57
14/11/N	983	EVALISE F1231		333,18			122
TOTAL LETTRÉ			636,20	636,20			

B. Justification

À la date de clôture, à partir d'un grand-livre des écritures non lettrées, il faut vérifier et justifier tous les comptes de tiers non soldés, c'est-à-dire rechercher et expliquer l'origine du solde. En général, il provient du délai normal de règlement des opérations.

Ce contrôle systématique permet de trouver d'éventuelles erreurs de saisie (erreur dans une somme, dans un arrondi de règlement, ou erreur de compte, par exemple).

Exemple (suite) : grand-livre des écritures non lettrées pour le compte 401 – Evalise.

Grand-livre des écritures du 01/01/N au 31/12/N							Le 08/02/N+1			
Classe « Fournisseurs »										
Jal	N° écr.	Date	Libellé écriture	Débit	Crédit	Solde cumulé	Pièce	Échéance	Code lettrage	
401EVAL00 – EVALISE										
AC	850	15/10/N	EVALISE Av 0012	12,52		12,52	63	10/01/N+1		
AC	890	23/10/N	EVALISE F1158		254,76	-242,24	113	10/01/N+1		
AC	983	14/11/N	EVALISE F1231		333,18	-575,42	122	10/02/N+1		
Total compte « 401EVAL00 »				12,52	587,94					
Solde					575,42					

Normal :
échéances en N+1